

M A I R I E
D E
NIEUELLE-SUR-SEUDRE

AR Prefecture

017-211702659-20250324-D25_02_05-DE
Reçu le 26/03/2025

DÉLIBÉRATION
séance du 24 mars 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 24 mars 2025 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 14 - Votants : 14 - Pouvoirs : 00
Date de Convocation : 12/03/2025

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine, M. VIOLET Geoffroy

Secrétaire de séance : M. GACHINAT Patrick

Délibération n° D25_02_05

Objet **SEMIS - LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE LA RUE DES ACACIAS**
Présentation du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023

La SEMIS a transmis à la Commune le bilan 2023, certifié conforme par le Commissaire aux comptes, des opérations de construction et de rénovation des trois logements locatifs sociaux situés Rue des Acacias (programme N°034), ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice, conformément à la convention de rénovation du 13 septembre 1984 modifiée par avenants.

Date début convention	Date fin convention	N°	Opération	Engagement conventionnel au 31/12/2022	Résultat 2023	Engagement conventionnel au 31/12/2023
13/09/1984	31/12/2052	034	Logements locatifs sociaux - Rue des Acacias	- 89 550,65 €	1 943,73 €	- 87 606,92 €

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes des opérations ci-dessus arrêtés au 31/12/2023 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de - 87 606,92 € (opération conduite aux risques financiers de la commune).

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,

Vu le bilan 2023 de la SEMIS, certifié conforme par le Commissaire aux comptes, pour l'opération de construction et de rénovation de trois logements locatifs sociaux situés Rue des Acacias (programme N°034), ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité

- d'approuver les comptes de l'opération arrêtés au 31.12.2023 concernant les trois logements locatifs sociaux de la Rue des Acacias, gérés par la SEMIS, laissant apparaître un déficit cumulé de - 87 606,92 € ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **26/03/2025**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **26/03/2025**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Patrick GACHINAT

Secrétaire de séance

François SERVENT
Maire

